

République Française

/ Délibération n° 2024/3

FINANCES LOCALES. Taux et taxes directes locales pour 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 30/01/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Saïd ALLAOUI, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER , M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Albert NIGRA, M. Jeff ARIAGNO à Mme Samira MESBAHI, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Alexandre DALLERY.

République Française

/ Rapport n° 3

FINANCES LOCALES. Taux et taxes directes locales pour 2024.

Direction Ressources Financières

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des éléments présentés lors du débat d'orientation budgétaire du 18 décembre 2023, je vous propose de maintenir les taux de fiscalité directe au niveau de ceux votés pour 2016. Pour 2024, la Ville vote un taux de fiscalité pour la taxe sur le foncier bâti (TFPB) et pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB). Elle vote également un taux pour la taxe d'habitation (TH) résidences secondaires.

Au budget primitif pour 2024, le produit attendu des contributions directes s'élève à 41 365 236€. Il comprend le produit de TFPB, de TFNB et de TH résidences secondaires ainsi que le produit issu du coefficient correcteur compensant la suppression de la TH.

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu les éléments du débat d'orientations budgétaire du 18 décembre 2023 ;

Vu le budget primitif pour 2024 ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A la majorité
décide de :

- Fixer les taux d'imposition pour 2024:
34.08 % pour la taxe sur le foncier bâti,
40.62 % pour la taxe sur le foncier non bâti,
22.68 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint